

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 10 MARS 2024

Le Stokoïs

Édition
Février
2024

Le bulletin d'information de la
Municipalité de Stoke



LA COOP DE STOKE EST MAINTENANT EN OPÉRATION !

La soirée d'inauguration de la Coop du 5 décembre 2023 a été un franc succès. Plus de 120 personnes ont assisté à la cérémonie qui a eu lieu au centre communautaire et de nombreux concitoyens étaient présents aux portes ouvertes en soirée. Les coeurs étaient à la fête !

p. **3**

Présentation du budget 2024
et de la taxation foncière

p. **9**

L'heure du conte à la
bibliothèque

p. **13**

Une invitation de Noah
Spooner

SOMMAIRE

Chroniques municipales

- 03 | Présentation du budget 2024
- 04 | Mot du Conseil
- 05 | Les échos du Conseil
- 06 | Info-déneigement
- 07 | Information du Service d'inspection
- 08 | Info-travaux de la voirie
- 08 | La collecte de la styromousse
- 09 | Info-Biblio
- 10 | Une autre face cachée de la Municipalité

Stoke, c'est bon d'y participer

- 10 | Retour sur l'activité de Noël
- 11 | Petite foire aux questions

Vie communautaire

- 12 | L'inauguration de la Coop de Stoke
- 13 | Une invitation de Noah Spooner
- 13 | Vie active et yoga sur chaise
- 14 | Le Cercle des fermières Stoke
- 14 | Remerciements de la Fondation de l'école
- 14 | La Fête de l'amour de la Fadoq

Premier versement de taxes 2024
27 février 2024

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h | 13 h à 16 h 30
Mercredi : 13 h à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h



Coordonnées du bureau municipal
819 878-3790 | reception@stoke.ca | stoke.ca

LES DATES IMPORTANTES



3 février, 9 h à 15 h

Écocentre régional



5 février, 19 h

Séance extraordinaire du Conseil



12 février, 19 h

Séance ordinaire du conseil municipal

17 février, 16 h 30

Soirée givrée



FÉVRIER						
DIM	LUN	MAR	MER	JEUDI	VEN	SAM
				1 	2	3
4	5	6	7	8 	9	10
11	12	13	14	15 	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29 		

MARS						
DIM	LUN	MAR	MER	JEUDI	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7 	8	9
10	11	12	13	14 	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31	25	26	27	28 	29	30

Légende



Compost



Recyclage

Déchets Secteurs A et B

Présentation du budget 2024 et de la taxation foncière

Plus de 260 personnes ont assisté (et au plus fort de la soirée, près de 200 en ligne) à la séance du Conseil du 15 janvier et nous vous en remercions !

Stoke peut être fière d'être une communauté formée de personnes qui ont décidé de se mobiliser, de collaborer ensemble et de contribuer à la gestion de leur municipalité. Pour ça, nous vous levons notre chapeau !

Un merci tout spécial à Serge Durocher d'Intégrale Acoustique, sans qui toute cette soirée aurait été impossible. Merci également aux nombreuses personnes qui ont pris la parole pour partager leur mécontentement, poser leurs questions et exprimer leur désir d'améliorer la collaboration entre citoyen.ne.s et élu.e.s.

Pour que cette énergie soit canalisée et mise à profit pour la suite, nous vous invitons à assister aux prochaines séances du Conseil (la capacité de notre salle régulière est d'environ 30 personnes, mais la séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Municipalité, à contacter vos élu.e.s., à joindre l'équipe municipale au 819 878-3790, poste 222, à écrire vos commentaires et suggestions à greffe@stoke.ca. Bref, à vous faire entendre pour qu'ensemble, on puisse faire les choses autrement !



Seul, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin !



**PORTAIL
CITOYEN**



Être informé,
c'est l'affaire de tous!

Inscrivez-vous au :
<https://stoke.portailcitoyen.com/accueil>

pour recevoir les alertes municipales par texto, téléphone ou courriel, et ce, selon votre secteur et vos préférences.



Modification de l'horaire de collecte



Fermeture partielle/ complète de routes



Travaux dans le réseau d'égouts/ aqueduc



Avis d'ébullition ou de non consommation

Catastrophes naturelles



Mot du conseil

À la suite de la rencontre du 15 janvier dernier, les membres présents du Conseil municipal rappellent que le Conseil se fait un point d'honneur de livrer les obligations légales d'information prévues par la Loi. Toute l'information est d'ailleurs accessible sur le site de la Municipalité au stoke.ca.

En 2024, des consultations publiques seront publiées sur le site où les dates et les sujets des consultations seront annoncées.

Les citoyens peuvent laisser leurs commentaires et opinions sur Facebook, mais il va sans dire que **le respect les uns des autres est de mise**. Le Conseil vous rappelle d'ailleurs que la Municipalité s'est dotée d'une politique portant sur le harcèlement psychologique en 2016 que vous pouvez consulter au stoke.ca/politique-et-plans-d'action.



En tant qu'employeur, la Municipalité de Stoke doit fournir à ses employés un milieu de travail sûr, exempt de toute forme de harcèlement ou d'intimidation et où chacun est respecté. Nous remercions les citoyennes et les citoyens de nous permettre d'atteindre cette obligation.

Les Échos du Conseil

un résumé des principales décisions prises par le Conseil municipal

Par Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière

Lors de la séance de décembre 2023, le Conseil a pris différentes décisions que nous vous résumons en quelques lignes.

Fin du programme de crédits de taxes pour favoriser la rénovation domiciliaire dans certains secteurs

Le Règlement numéro 495, en vigueur depuis 2014, a permis la construction et la rénovation de dizaines de propriétés situées en grande partie dans le cœur villageois. Après 10 ans de succès et le peu de terrains vacants toujours disponibles, le Conseil a mis fin à ce programme. Toutes les demandes reçues avant le 31 décembre 2023 demeurent valides.

Adoption du Règlement numéro 617 concernant la tarification des services municipaux 2024

Ce règlement fixe tous les tarifs perçus par la Municipalité pour les services administratifs, les locations de salles, les demandes de permis et certificats, l'inscription au camp de jour et autres. Il est possible de consulter le règlement en ligne à stoke.ca/reglements.

Adoption du calendrier des séances ordinaires 2024

Les séances ordinaires ont généralement lieu les deuxièmes lundis de chaque mois à 19 h, sauf lors de congés fériés, auquel cas, la séance est reportée au lendemain. Consultez le calendrier en ligne à www.stoke.ca et assistez aux séances pour demeurer informés des décisions de votre Conseil.



Il est possible d'approfondir votre lecture en consultant les procès-verbaux des séances en ligne à l'adresse au stoke.ca/seance







Info-Communications

Par Mylène Brouillet, adjointe-administrative, greffe et communication





Info-déneigement

-  **Votre bac a été abîmé lors de la collecte ou lors du déneigement?**
-  **Votre boîte aux lettres a été abîmée lors du déneigement?**

Si vous croyez que les dommages causés à votre bac ou à votre boîte aux lettres sont dus à une faute ou à une négligence de la Municipalité et/ou de ses sous-traitants, vous devez agir promptement et suivre la procédure, à défaut de quoi, vous pourriez perdre vos droits et recours.

Remplissez un formulaire de requête en ligne au stoke.ca/requete ou présentez-vous au bureau municipal pour vous procurer une copie papier.

-  **Il s'agit de votre bac?** Assurez-vous de bien décrire l'incident (date et autres détails pertinents). Une photo de votre bac **ET** de la date de fabrication de votre bac (pour connaître la date de fabrication de votre bac). Certaines dates de fabrication se retrouvent à l'intérieur du couvercle de votre bac, d'autres sur le côté du bac. En effet, sur certains bacs, vous retrouverez un numéro de série inscrit en blanc. Les bacs sont garantis 10 ans. Il est normal que les bacs se brisent plus facilement au fil du temps puisque le plastique sèche et se fragilise.
-  **Il s'agit de votre boîte aux lettres?** Assurez-vous de bien décrire l'incident (date et autres détails pertinents). Une photo de votre boîte aux lettres **ET** une copie de la facture d'achat d'un produit similaire sont nécessaires à la démarche de requête.

- **Vous pouvez ajouter d'autres photos si vous le jugez nécessaire.**

3- À la suite de la réception de votre requête, la Municipalité s'engage à faire un suivi dans les meilleurs délais possibles. **Vous avez 60 jours pour faire parvenir votre requête à la Municipalité.** Notez que nous ne traiterons aucune plainte à laquelle des informations sont manquantes ou qui serait irrespectueuse envers le personnel employé de la Municipalité.

Votre chemin n'est pas déneigé? Contactez le 311 en dehors des heures du bureau municipal

MON BAC DANS MA COUR !

Votre bac doit être déposé dans votre cour et non sur le trottoir, ni dans le chemin. Ce geste permet de faciliter l'entretien et le déneigement des chemins et des trottoirs



Pas de souci !
Les camions sont munis d'un bras d'une longueur de 20 pieds (6 m)

Information du Service d'inspection

Par Isabelle Côté, inspectrice en bâtiment et environnement
819 878-3790, poste 224 ou inspection@stoke.ca



Permis et certificats



Une demande de permis n'est pas un permis ! À moins d'une urgence, comme un puits à sec, votre demande doit être fait **au moins 30 jours avant le début des travaux**. Vous pouvez débiter vos travaux seulement après avoir reçu votre permis.

L'inspecteur en bâtiment dispose d'un délai de trente (30) jours pour émettre ou refuser toute demande de permis ou de certificat à compter de la date de réception de tous les documents requis par le règlement municipal.

Nous vous invitons à consulter le Règlement no 464 sur les permis et les certificats

N'oubliez pas de demander les permis nécessaires aux travaux à venir



Saviez-vous que ...

Le détenteur du permis ou du certificat a un délai maximal pour débiter les travaux et que le permis ou le certificat a une date d'expiration?

En effet, si vos travaux ne sont pas débutés dans les 3 mois de l'émission d'un permis ou d'un certificat, celui-ci devient caduc (cesse d'être valide). Il en est de même si les règlements ou les déclarations faites dans la demande de permis ne sont pas observées ou si le permis est transféré à une autre personne sans le consentement de l'inspecteur. Il faut alors faire une nouvelle demande de permis ou certificat.

Aussi, selon le cas, le permis ou le certificat expire après 6 ou 12 mois. Il est ensuite possible de le renouveler une seule fois pour une durée équivalente afin de terminer le projet entamé.

Consultez le règlement sur les permis et les certificats, art. 4.5, 4.6, 6.5

Disposition de la neige, des feuilles et des cendres

Il est interdit de disposer de la neige, des feuilles mortes, des cendres dans les fossés de la municipalité (art. 14 et 15 du règlement général n°568). Disposez de votre neige sur votre terrain. Toute personne qui contrevient à ces articles est passible d'une amende minimale de 250 \$ et pouvant atteindre 500 \$ (art. 379 du même règlement).



Profitez gratuitement des Sentiers de l'Estrée de Stoke!
Pour les résidents seulement. Présentez-vous à l'Hôtel de ville avec une preuve de résidence.

La vidange de votre fosse septique est due?

Prévoyez un rendez-vous dès le printemps pour la vidange !

Toute fosse septique doit être vidangée, de façon minimale, selon la fréquence suivante :

- Aux **deux ans** pour une résidence isolée, utilisée de façon permanente;
- Aux **quatre ans** pour une résidence isolée, utilisée de façon saisonnière.



Vous ne savez pas quand a eu lieu la dernière vidange?
Contactez-nous au 819 878-3790, poste 224 ou inspection@stoke.ca



Pensez à nous faire parvenir la preuve de vidange, c'est obligatoire !



En 2023, la Municipalité a remis plusieurs contraventions en lien avec les fosses septiques non vidangées. Tous ceux qui se sont retrouvés devant la cour pour contester ces contraventions n'ont pas eu gain de cause. En plus de payer pour la vidange (environ 315 \$), ils ont dû payer les amendes et les frais de cour (environ 1 700 \$).

Vous pouvez consulter le **Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**



Éconologis,
un service simple
et gratuit !



Éconologis est un programme gouvernemental en efficacité énergétique qui aide les ménages à revenu modeste à améliorer leur confort et à mieux contrôler leur consommation d'énergie.

Principaux critères d'admissibilité

- › être locataire ou propriétaire
- › respecter le seuil de revenu maximal selon le nombre d'occupants



En Estrie : 819 563-1585
www.expertbatiment.ca/econologis



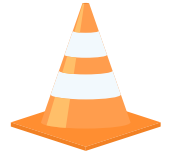
En participant au programme Éconologis, vous courez automatiquement la chance de gagner 1 000 \$ d'épicerie

Seuil de revenu maximal selon le nombre d'occupants

Nombre d'occupants	Total des revenus de tous les membres du ménage
1 personne	34 000 \$
2 personnes › 2 adultes › 1 adulte + 1 enfant	68 500 \$
3 personnes › 3 adultes › 2 adultes + 1 enfant › 1 adulte + 2 enfants	90 000 \$
4 personnes › 4 adultes › 3 adultes + 1 enfant › 2 adultes + 2 enfants › 1 adulte + 3 enfants	112 000 \$
5 personnes › 5 adultes › 4 adultes + 1 enfant › 3 adultes + 2 enfants › etc.	117 000 \$
6 personnes › 6 adultes › 5 adultes + 1 enfant › 4 adultes + 2 enfants › etc.	117 000 \$
7 personnes › 7 adultes › 6 adultes + 1 enfant › 5 adultes + 2 enfants › etc.	117 000 \$



Info-travaux de la voirie



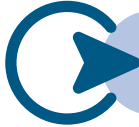
Voici les travaux prévus dans les prochaines semaines



Entretien de la patinoire



Déneigement des surfaces municipales

Entretien de la machinerie
et des bâtimentsCes travaux peuvent être reportés
selon les conditions météorologiques

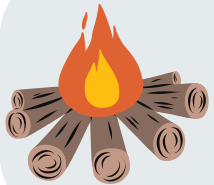
Info-collecte

La collecte de la styromousse reprendra
lors de l'ouverture de l'écocentre régional
le 24 avril 2024

Voici un rappel sur l'utilisation des bacs de récupération de la styromousse :

Styromousse de
constructionStyromousse
alimentaireStyromousse
d'emballageLa styromousse
doit être rincée
avant d'être mise
dans les bacs

RAPPEL - PERMIS DE FEU

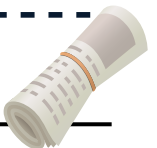
Il est obligatoire d'obtenir un permis de feu pour tous types de feu à ciel ouvert, et ce, tout au long de l'année. Le permis est gratuit. Pour plus d'information : <https://stoke.ca/service-aux-citoyens/securite/permis-de-feu/>

Coupon d'abonnement

Nom _____

Adresse _____

Tél / courriel _____



★ Pour les citoyens de Stoke seulement ★

Votre abonnement est en vigueur dès la réception de votre coupon au bureau municipal. Vous n'avez pas à le remplir à chaque mois.

Info-Biblio

Par Annick Cormier, responsable de la bibliothèque



Pour le mois de février, les bénévoles de la bibliothèque vous proposent leurs coups de coeur littéraires. En dehors des best-sellers qui bénéficient d'une large couverture médiatique, de nombreuses publications méritent d'être découvertes, de tous les styles et pour tous les âges.

Venez découvrir notre coin préparé spécialement pour vous.

Rotation

Le 14 février, nous recevons plus de 1000 nouveaux documents et un nouveau bibliothème. Toutes les bénévoles de la bibliothèque seront alors à l'oeuvre pour retirer les volumes qui retournent au réseau et déposer les nouveautés sur nos tablettes. Un travail colossal !

Rappel de nos services

- Prêts numériques
- Livres large vision
- Livres audio
- Biblio-aidants
- Club de lecture
- Ordinateur et internet mis à votre disposition
- Une naissance, un livre
- Heure du conte
- Les contes de COCO
- Concours divers
- Table à thèmes et suggestions de lecture

Bonne lecture!

Passez nous voir pour en savoir plus !



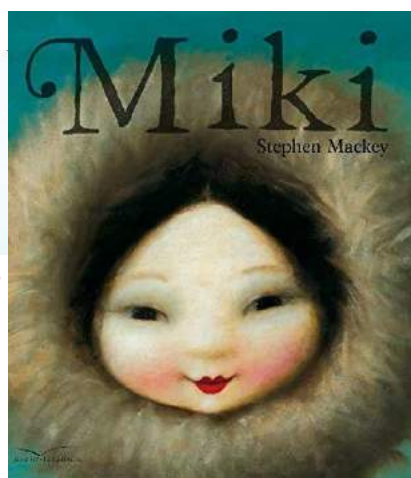
Samedi 17 février, 10 h

L'HEURE DU CONTE

Suivi d'un bricolage !

Pour les enfants de 3 à 8 ans

accompagnés d'un adulte



POUR RESTER EN CONTACT



Ne manquez aucune information concernant la bibliothèque en suivant notre page Facebook!

Nouvelles heures d'ouverture !

Mardi : 15 h à 20 h | Mercredi : 13 h à 16 h

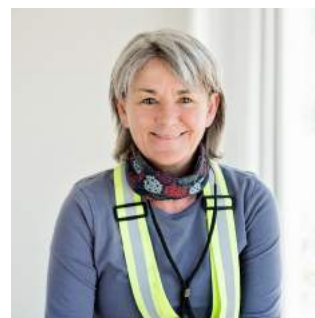
Jeudi : 17 h à 20 h



Une autre face cachée de la Municipalité révélée au grand jour !

Par Joakim Lemay, responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire

La Municipalité de Stoke peut se compter très chanceuse de pouvoir bénéficier de la minutie, la rigueur et la bonne humeur de Louise Gauthier ! Journalière-préposée à l'entretien de parcs, espaces verts et bâtiments dans l'équipe des Travaux publics, Louise s'assure toujours que les choses soient bien exécutées, que ses tâches soient effectuées dans les règles de l'art et fait en sorte de laisser les lieux plus propres et rangés qu'à son arrivée ! Si vous êtes témoin de son bon travail, faites-lui en part et saluez-la !



Louise Gauthier

STOKE, C'EST BON D'Y PARTICIPER



Et les grands murmurent cet air : C'est l'hiver, c'est l'hiver, c'est l'hiver !

Par Joakim Lemay, responsable des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire



Un petit retour sur l'activité de Noël 2023

Plusieurs familles se sont faites prendre en photo avec le Père Noël lors de la Visite au Centre communautaire de la Municipalité le 2 décembre dernier. Marie-Claude Fisette, citoyenne de Stoke, était derrière l'objectif pour créer des photos authentiques des familles. Grâce à ses ballons, tatouages temporaires et plaisanteries, Folcoche (des Animations Folcoche (qu'elle gère de main de maître) a su rassurer certains cocos bien impressionnés par notre généreux Père Noël qui a drôlement des airs d'un conseiller stokoïse bien connu). Un remerciement tout spécial à Clémence Boulais, Étienne Bourgeois et Damien Desfossés, les jeunes du comité Ados, pour leur aide !



Petite foire aux questions

Voici quelques questions fréquemment posées au service des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire. Pour joindre les employé(e)s de la Municipalité, faites comme plusieurs en consultant la page de l'[équipe municipale](#) du stoke.ca/equipe.

Où peut-on trouver la programmation des activités et événements de la Municipalité ?

Avant chaque début de saison, surveillez dans votre courrier la programmation des événements, de la culture, du loisir et de la vie communautaire de la [Municipalité de Stoke](#) en version papier. Vous pouvez aussi consulter le stoke.ca/programmation pour tous les détails sur les activités et événements à venir. Puis, voyez des nouvelles et actualités en temps réel sur la page Facebook [Stoke, c'est bon d'y participer](#) !

Comment être au courant en cas d'annulation ?

Quand l'annulation est sue d'avance, nous sommes en mesure de la communiquer avec un article mis en évidence dans l'édition à venir du Stokoïs. Autrement, dans toutes les éventualités, tous ces moyens suivants sont utilisés en tout temps :

[Panneau lumineux](#)stoke.ca/programmation[Facebook de la Municipalité](#)[Facebook de Stoke, c'est bon d'y participer](#)[Alerte municipale \(événements\)](#)

Comment puis-je m'impliquer ?

Si vous souhaitez vivre de nouvelles expériences, faire une différence dans votre communauté, vous impliquer pour une cause qui vous intéresse et ajouter une expérience à votre bagage personnel, remplissez le formulaire au stoke.ca/benevole. Vous verrez : vous trouverez votre expérience hyper agréable et votre dévouement vous sera rendu en triple en reconnaissance :)

Est-ce que vous vendez toujours des casquettes ?

Bien sûr ! La Municipalité de Stoke possède des casquettes à 20 \$ et des cordons à 5 \$ et sont en vente lors des événements organisés par la Municipalité ou en passant directement à la réception de l'Hôtel de Ville pendant les heures d'ouverture. Tous les profits sont réinvestis dans les événements, les loisirs, la culture et la vie communautaire.



L'inauguration de la Coop de Stoke

Un message de votre Coop !

Dans les prochaines semaines, notre défi sera d'assurer une saine gestion de la Coop ainsi que sa viabilité financière. L'équipe a eu à faire face à de nombreux défis depuis l'ouverture : pépins informatiques, vols, pénurie de marchandises...et ce, pendant la période des fêtes !

Nous travaillons très fort pour vous offrir des produits frais et un service de grande qualité. Nous apprenons également à connaître vos préférences et à ajuster notre offre en conséquence et nous sommes heureux de recevoir vos commentaires constructifs.



Coop de solidarité des Stokoïs et Stokoïses



Maintenant, à vous de jouer afin de maintenir des services de proximité au village en venant acheter à la Coop. Ce marché de proximité vous appartient, c'est à vous de le faire prospérer !

Vous avez des questions ? Des suggestions ?
Vous voulez devenir membre ?

**Nous sommes ouverts de 6 h à 21 h,
7 jours sur 7 !**

Tel : 819-543-0575

Courriel : coopdesstokoïs@gmail.com



FRANÇOIS JACQUES
DÉPUTÉ DE MÉGANTIC

☎ 819 875-5410
✉ francois.jacques.mega@assnat.qc.ca

PARTENAIRE IMPLIQUÉ
dans sa communauté!

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

NOAH SPOONER
2^e
représentant
du Canada

UCI 2024 BMX RACING
WORLD CHAMPIONSHIPS

ROCK HILL SOUTH CAROLINA
USA



Viens t'amuser et encourager Noah à réaliser son rêve de participer aux mondiaux en BMX de course en lui offrant 10 \$.

24 février 2024, 19 h | Salle Les Appalaches

Activités : Jeux familiaux, DJ KOCHI, tirages et plus!

En participant, obtiens un billet à mettre dans le coffre au trésor !

VACTIVE

Salle Les Appalaches
Info: Simone Doyon
au 819 878-3461

Tous les lundis,
de 13 h 30 à 14 h 30
jusqu'au 13 mai

Gratuit pour les
50 ans et plus



YOGA SUR CHAISE

Le Club 2e et 3e âge vous invite tous les mercredis après-midi de 13 h 30 à 14 h 30, **du 7 février au 24 avril 2024** inclusivement.

Rendez-vous à la Salle des Bâtisseurs
Information : Liette Rouillard (819) 347-3792 | Prix d'entrée 2 \$

Apportez votre tapis !



Engagés, à vos côtés



APPEL DE PROJETS 2024 :

Faites une demande pour tenter de bénéficier d'une contribution financière pour votre projet*. Balayez le code QR suivant pour accéder à notre formulaire de partenariat en ligne:



*Seules les demandes transmises via le formulaire de demande de partenariat disponible en ligne seront considérées.

Le Cercle de fermières Stoke



Par Claudette Lachance. présidente

Le Cercle de Fermières de Stoke se prépare pour le printemps, déjà. Le samedi 13 avril prochain, nous ferons une grande vente débarras dans la salle Les Appalaches. Après votre grand ménage de printemps, si vous avez des objets inutilisés et encore en bon état, vous pouvez louer votre table pour 25 \$ pour vendre vos surplus.

Pour réserver votre espace : Nicole, 819 878-3571 ou par courriel : michelnicole2016@gmail.com

Pour les dames qui désirent se joindre au groupe :

Nos réunions se tiennent
les 2e mardis du mois à 13 h 30
à la salle Les Appalaches.

Pour info : Contactez Claudette par courriel à presidente.stoke57@gmail.com ou par téléphone au 819 878-3812.



La Fondation de l'école Notre-Dame-des-Champs souhaite remercier tous les généreux partenaires et collaborateurs ainsi que les bénévoles et le personnel de l'école pour leur participation à la soirée spaghetti du 21 décembre 2023.

Cette soirée fut une réussite, grâce à chacun de vous!

Merci



À l'an prochain!

Près de 300 personnes étaient présentes pour cette soirée qui a été un succès et qui a permis à la Fondation de récolter près de 3 000 \$ qui seront utilisés pour les activités

LE CLUB FADOQ 2E ET 3E ÂGE DE STOKE VOUS INVITE À SA :

FÊTE DE L'AMOUR

À LA SALLE LES APPALACHES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
AVEC L'ORCHESTRE ESTELLE ET RAY

SAMEDI LE | SOUPER-SOIRÉE: 18 H
3 FÉVRIER 2024 | SOIRÉE: 20 H

SOUPER-SOIRÉE: 35\$
SOIRÉE: 10\$

Apportez vos consommations!

Sur réservation seulement : Francine Goupil (819) 878-3761

RÉSERVATION
AVANT LE 29
JANVIER



ENTRETIEN MÉNAGER

Lyne Dion

819 569-1840

- Services d'entretien ménager professionnels
- Expérience et références à l'appui

Au plaisir de vous rencontrer !



est à la recherche de jeux de société pour garnir les étagères pour les soirées Juste pour ados !

Contactez Mme Joakim Lemay
819-878-3790 poste 227 OU loisirs@stoke.ca



Cooptel

fête son

80^e

anniversaire!



Cooptel
Depuis 80 ans

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

NOUS EMBAUCHONS AU CAMP DE JOUR :)



**Animateurs et
animatrices**

qui doivent avoir
au moins 14 ans
au 1er juillet 2024



stoke.ca/emploi



*Un incontournable
depuis 23 ans!*

**OUVERT 7J/7 | CHANSONNIER
VEND. SAM.**

MENU EN SALLE • POUR EMPORTER • MIDIS EXPRESS • MENU SUR L'ARDOISE
MENU DE GROUPE • PROMOTIONS • PÂTES FRAÎCHES • PRODUITS LOCAUX

819 564.0470 160 rte. 216
www.brasserielejasper.com

